

Madame, Monsieur le Maire,



Nous avons le plaisir de vous informer de la mise en service dans votre département du « **3915** », **NUMÉRO NATIONAL** des gardes de Pharmacies.

Le **3915** est le service vocal de SOS Gardes, qui permet la gestion des gardes d'officines en liaison avec les syndicats départementaux.

Patients, pharmaciens ainsi que tous les services aux personnes des communes gérées par SOS Gardes peuvent en toute simplicité connaître la pharmacie de garde la plus proche **24h/24 et 7j/7** à partir d'un code postal ou d'un nom de ville, en composant le **3915**.

Ce service vocal, **NON SURTAXÉ** (0.15 Euros TTC/min), est un **NUMÉRO NATIONAL**. Il informe l'appelant sur le moyen de contacter ou de se rendre à la pharmacie de garde, en précisant par exemple les cas de passage obligatoire par le commissariat.

3915 est aujourd'hui disponible dans **17** départements dont la région parisienne, **24** départements sont prévus pour 2010 et **40** en 2011.



Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-jointe, l'affiche de ce service d'utilité publique, à positionner dans vos locaux afin d'informer vos administrés.

NOUVEAU Si votre commune possède son propre site internet, nous vous proposons deux bannières au choix à insérer afin de proposer aux internautes le service **3915**.

Cette option vous permet de ne plus saisir les gardes de Pharmacies manuellement pour renseigner votre site, et d'orienter directement le patient sur le service vocal où il trouvera une information en temps réel, mise à jour par nos soins.

Pour cela, laissez-vous guider sur : <http://www.sosgardes.fr/partenaires/>

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, et nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur le Maire, nos plus sincères salutations.

Toute l'équipe de 4KALL